



PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 du Code de l'environnement)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société GRAVISUD à Roussillon (84 220)

Une consultation du public (consultation parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société GRAVISUD afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de recyclage de déchets inertes située au lieu-dit « Sainte-Croix » sur la commune de Roussillon (84 220), **est prescrite pour une durée de 3 mois, du 20 octobre 2026 au 20 janvier 2027 inclus à 23h59.**

Le préfet de Vaucluse est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale qui sera soit un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti le cas échéant de prescriptions particulières, soit un arrêté préfectoral de refus.

Mme Florence REARD a été désignée commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Nîmes, et M. Jacques SUBE, commissaire enquêteur suppléant.

Une première réunion publique se déroulera **mardi 03 novembre 2026, de 18h00 à 19h30**, à la salle des fêtes de la commune de Roussillon (84 220), située Place du Pasquier, sous l'égide de Mme le commissaire enquêteur et du pétitionnaire.

Mme Florence REARD assurera une permanence en mairie de Roussillon située 2, place de la Mairie à Roussillon (84 220), **jeudi 03 décembre 2026 de 14h00 à 17h00.**

Une deuxième réunion publique se déroulera **le jeudi 14 janvier 2027, de 18h00 à 19h30**, à la salle des fêtes de la commune de Roussillon (84 220), située Place du Pasquier, sous l'égide de Mme le commissaire enquêteur et du pétitionnaire.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Jacques LEONARD - tel : 06 26 96 33 09 - mail : jacky.leonard@gravisud.fr.

Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprend notamment l'étude d'impact et le résumé non technique.

Pendant toute la durée de la consultation, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

- sur support papier* tenu à sa disposition en mairie de Roussillon située 2, place de la mairie à Roussillon (84 220), aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, le mardi et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00.
- sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7657/>
- sur rendez-vous à la mairie de Roussillon située 2, place de la mairie à Roussillon (84 220) - tél 04 90 05 60 16.

**Seul le dossier numérique présent sur le site internet dédié sera enrichi tout au long de la consultation et fera foi.*

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra présenter ses observations et propositions :

- Sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7657/>
- par **voie postale*** : Mairie de Roussillon, 2, place de la Mairie à Roussillon (84 220) – Mme le commissaire enquêteur – consultation du public - GRAVISUD.

**Les contributions reçues par voie postale seront intégrées, en l'état, au registre dématérialisé.*

Dans un délai de trois semaines suivant la clôture de la consultation du public, un rapport sera établi par Mme le commissaire enquêteur. Ce rapport et les conclusions motivées seront publiés sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7657/> et sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant un an.